

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE LIBRAMONT-CHEVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 13 juin 2018 .

Présents : MM. P. ARNOULD, Président;

P. JEROUVILLE, Bourgmestre ;

~~E. GOFFIN~~, J. LEGRAND, Mme L. CRUCIFIX,

B. JACQUEMIN, E. de FIERLANT DORMER et Ch. MOUZON, Membres
du Collège communal ;

~~R. DEOM~~, J-M FRANCARD, Mme L. GALLET, R. DERMIENCE, Mme C.

ARNOULD, Mme M-Cl. PIERRET, ~~Mme C. JANSSENS~~, Mme Ch.

WAUTHIER, D. LEDENT, A. THILMANT, F. URBAING, ~~B. NIQUE~~ et

Mme S. PIERRE, Conseillers.

Mme Micheline PINSON, Directrice générale f.f.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

OBJET : Règlement-redevance sur l'enlèvement et/ou l'entreposage de véhicules, immatriculés ou non, saisis par la police ou déplacés par mesure de police en vertu d'une disposition légale ou réglementaire 2019-2025.

\$6815130\$

Vu la Constitution, les articles 41, 162 et 173 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'article L1122-30;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000 (M.B. 23.9.2004, éd. 2)
portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de la Charte;

Vu la loi du 30 décembre 1975 relative aux biens trouvés en dehors des propriétés privées ou
mis sur la voie publique en exécution de jugements d'expulsion, M.B. 17.01.1976, et
notamment l'article 5 ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 24 août 2017 relative à l'élaboration des
budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et
des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2018 ;

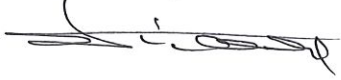
Considérant les frais occasionnés par l'enlèvement et l'entreposage des véhicules
immatriculés ou non, saisis par la police ou déplacés par mesure de police en vertu d'une
disposition légale ou réglementaire ;

Considérant que ces frais doivent être récupérés auprès des propriétaires des véhicules enlevés
et/ou entreposés;

En séance à Libramont-Chevigny, date que dessus.

La Directrice générale f.f.
(s) M. PINSON.

La Directrice générale f.f.,



PAR LE CONSEIL,

Pour expédition conforme,



Le Bourgmestre,
(s) P.JEROUVILLE.

Le Bourgmestre,

